

Le mal-logement dans les bourgs ruraux du sud de l'Ardèche : le risque de l'invisibilité mais aussi l'impératif de l'innovation

Avertissement : Cette monographie a été réalisée entre mars et juin 2019 et les informations recueillies sont susceptibles d'avoir évolué depuis.

Le territoire enquêté, le Sud Ardèche avec un focus sur la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, a été choisi pour illustrer principalement ce que sont les difficultés spécifiques des territoires ruraux lorsque ceux-ci pâtissent d'une présence publique moindre (manque d'intervenants sociaux et d'ingénierie). La monographie permet en outre de mettre en valeur une expérience soutenue par la Fondation Abbé Pierre qui met en œuvre la démarche de l' « aller-vers ».

Portrait de territoire

DONNÉES ET INFORMATIONS CLÉS¹

Département de l'Ardèche

- 325 157 habitants en 2016, 339 communes (4 communes de + 10 000 habitants, 9 communes de + 5 000 habitants). 19 EPCI à fiscalité propre (3 CA + 16 CC), 3 EPCI sont interdépartementaux.
- Annonay est la commune la plus peuplée (16 000 habitants) et Privas (8 300 habitants) est la préfecture de département. La croissance démographique est en progression mais se concentre sur la Vallée du Rhône et l'Ardèche méridionale (elle est quasi-nulle dans l'arrière-pays). Faible proportion de jeunes (14 %) qui quittent le territoire pour leurs études ou un premier emploi.
- Des temps de trajets très importants pour se rendre d'un point à un autre du département en raison du relief (3/4 de zone de montagne), de l'absence de voies rapides et de gare SNCF.
- Taux de chômage : 10,8 %, le plus élevé de la région.
- 14,8 % de taux de pauvreté, parmi lesquels des propriétaires (9 % de taux de pauvreté des propriétaires dans le département, contre 6% pour la région).
- Concentration des allocataires précaires dans les cantons de l'Ardèche méridionale (Aubenas, Viviers, Largentière, Valgorge) et dans le canton d'Annonay.
- Parc de 194 289 logements, 9 % de logements vacants.
- 67 % de ménages propriétaires de leurs résidences principales, 18% de résidences secondaires (contre 12 % dans la région).
- Président du conseil départemental : Laurent Ughetto (PS).

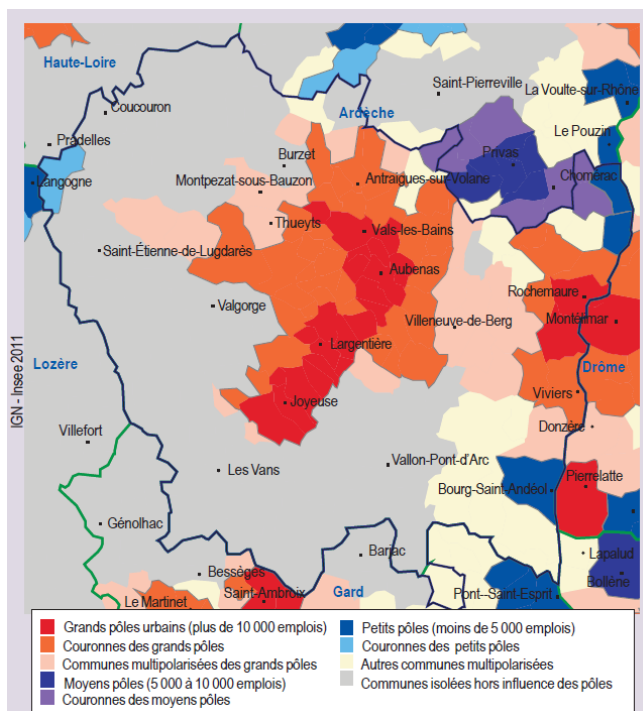
Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

- Démographie : 8 897 habitants (2013), dont 2 679 aux Vans, qui concentre 30 % des habitants de l'agglomération.
- Nombre de communes dans l'EPCI : 15 communes. La CC est issue de la fusion en 2013 des communautés de communes du Pays des Vans, du Pays de Jalès et des Cévennes Vivaroises ; depuis le 1^{er} janvier 2017 s'y ajoutent les communes de Beaulieu et de Saint-André-de-Cruzières.
- Majorité politique : la CC du pays de Vans est présidée depuis 2020 par Joël Fournier (DVG), maire de Monselgues, commune de 84 habitants.

¹ À partir d'éléments fournis par l'agence régionale Auvergne Rhône-Alpes de la Fondation Abbé Pierre.

La CC du Pays des Vans se situe au Sud de l'Ardèche Méridionale, secteur dont elle possède les caractéristiques, à savoir :

- Une croissance démographique sur un territoire structurellement âgé, mais avec des jeunes ménages qui s'installent avec des enfants (tendances qui se conjuguent avec une forte « volatilité » des populations) ;
- Un développement du parc de logements lié au caractère touristique du territoire ;
- Des ménages aux revenus modestes, hormis les nouveaux arrivants retraités ;
- Une offre d'équipements et de transports qui reste un enjeu important pour le développement du territoire (rappel : pas de Gare SNCF en Ardèche et un réseau de transports publics lacunaire) ;
- De l'emploi plus précaire que dans le reste du département et de la région, et un chômage élevé avec une économie qui repose principalement sur les activités présentes et le tourisme (à dominante populaire : camping...).



Les formes de mal-logement en Ardèche et plus spécifiquement en Ardèche Méridionale / Cévenole

Le marché de l'immobilier sur l'ensemble de l'Ardèche peut être qualifié de « détendu » : les prix moyens dans l'ancien sont de 1 623 €/m² pour les maisons, et de 1 314 €/m² pour les appartements (prix relativement stables depuis 5 ans). Quant aux loyers de marché, ils se situent à 8 €/m² en moyenne. Cette situation n'est cependant pas homogène sur l'ensemble du département. Les communes du Nord et de l'Est du département (proches du Rhône) sont davantage recherchées et affichent des prix plus élevés que la moyenne départementale. Les secteurs du sud, plus touristiques, où se situe la CC du Pays des Vans, présentent eux aussi des situations de marché plus tendues et des prix plus élevés.

LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS POUR LE DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE MAL-LOGEMENT¹

Les personnes non logées seraient au nombre de 5 800, selon l'INSEE : parmi elles 1 500 seraient privées de logement personnel (47 % en habitat de fortune, 6 % à l'hôtel et 482 sans-abris, en habitations mobiles) et 4 000 seraient hébergés chez des tiers de manière contrainte.

Les places d'hébergement seraient en nombre insuffisant : le territoire ne compte que 499 places d'hébergement, dont un peu plus de la moitié est dédiée aux demandeurs d'asile et réfugiés, auxquelles il faut ajouter 270 places de logements accompagnés (Résidences sociales, Pensions de famille, Foyers de jeunes travailleurs). Cependant, avec 86 % des demandes qui sont des demandes d'hébergement d'urgence, l'offre ne parvient pas à répondre aux deux tiers des demandes (seulement 70 places en CHU).

Plus que sa quantité, c'est aussi la localisation de l'offre d'hébergement qui pose problème. Des besoins ont été identifiés en Vallée du Rhône, dans le sud de l'Ardèche et à Annonay, ce qui plaide pour que l'offre d'hébergement puisse être redéployée plus en adéquation avec les demandes.

¹ À partir d'éléments fournis, entre autres, par l'agence régionale Auvergne Rhône-Alpes de la Fondation Abbé Pierre.

De la même manière, on déplore une **insuffisance de logements accompagnés** dans le Sud de l'Ardèche, qui en est quasiment dépourvu (une expérimentation d'intermédiation locative en projet dans le Sud Ardèche avec 20 à 30 logements visés devrait pallier, en partie, ce manque).

L'habitat des Gens du voyage est lui aussi gravement carencé avec seulement 67 aires d'accueil réalisées sur les 165 requises, dans les 9 communes de plus de 5 000 habitants (41 % des objectifs atteints). Aucune aire de grand passage n'a été jusqu'à présent réalisée (alors que 2 de ces aires seraient nécessaires).

Le parc social est composé de quelque **16 000 logements sociaux, dont 86 % sont gérés par 2 bailleurs sociaux** (Ardèche Habitat et ADIS). Ardèche habitat est en situation de fragilité économique. Le problème vis-à-vis de ce parc est qu'il est concentré à Annonay, Privas et Aubenas et que la moitié des logements date d'avant 1977. On compte environ 5 000 demandeurs de logements sociaux, pour près de 1 500 attributions ; 77 % de la demande active date d'il y a moins d'un an avec des **besoins essentiellement en petits logements** (40 % des demandes, contre 20 % du parc composé de petites typologies).

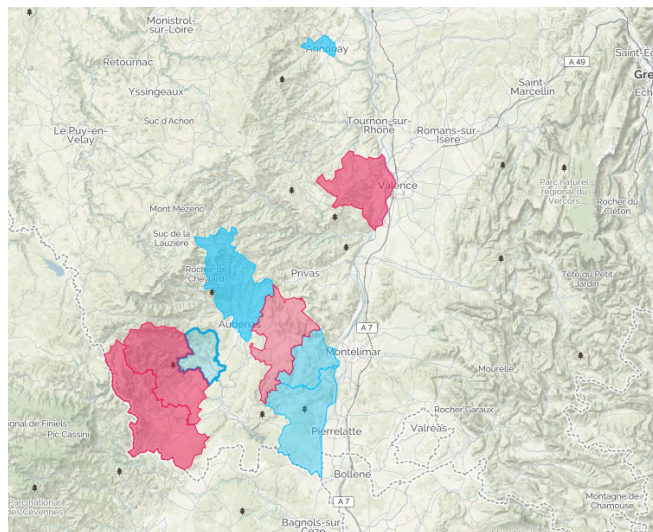
En matière de LHI, les données FILOCOM, indiquent que **plus de 5 000 logements seraient potentiellement indignes en Ardèche**. En 2017, 423 Propriétaires Occupants ont été aidés, ainsi que 55 Propriétaires Bailleurs. Malgré ces résultats et l'ampleur de la tâche, le PIG LHI départemental qui fonctionnait depuis 2013 a été interrompu en 2019. Ce retrait est partiellement compensé par plusieurs OPAH et autres opérations de requalification du parc ancien en cours sur le territoire. Ces opérations laissent cependant **de nombreuses « zones blanches » en matière de LHI**.

Le territoire couvert actuellement correspond aux programmes suivants :

- 3 OPAH classiques (CC Berg et Coiron, CC Pays des Vans, CC du Pays de Beaume Drobie & CC de Rhône Crussol),
- 1 OPAH centre bourg (CC Largentiere Val de ligne),
- 4 OPAH RU (cœur de ville historique d'Annonay, Cc du Pays d'Aubenas Vals, CC DRAGA - Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche), Rénov'habitat Rhône Helvie),
- 3 villes retenues pour l'opération cœur de ville : Annonay, Aubenas, Privas...

PÉRIMÈTRE DES OPAH

- OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - classique
- OPAH-RU : OPAH de renouvellement urbain
- OPAH Centre Bourg
- OPAH-Copro : OPAH de copropriétés en difficulté



LES ACTIONS ENGAGÉES PAR LA CC DU PAYS DES VANS

Les élus de la CC des Vans affirment leur intérêt pour les questions relatives au logement : « *Le logement est une priorité pour des communes comme les nôtres* ». À cela deux raisons principales :

La commune des Vans est l'une des plus concernées par le mal-logement dans le département avec plus de 100 maisons classées en habitat potentiellement indigne. « *Quand on rentre chez les gens, on voit les problèmes* ». Ce sont notamment les étages au-dessus des commerces, en centre bourg, qui sont concernés. Les propriétaires les louent en l'état et pourtant il n'y a aucun dossier de « propriétaire bailleur » déposé dans le cadre de l'OPAH. L'APL versée au propriétaire en tiers payant est largement responsable de cette situation. La maire des Vans se dit très favorable au « permis de louer » pour lutter contre cette pratique.

La commune des Vans comme d'autres communes de la CC sont touchées par un **double phénomène de renchérissement des prix¹ et de réduction du foncier à bâtir**, qui limitent fortement l'accessibilité des ménages autochtones. Pour lutter contre cela, ces communes cherchent à développer une offre de logements abordables et de logements sociaux.

¹ Le tourisme et le retour des retraités « tirent les prix vers le haut » : compter 250 000 à 300 000 euros minimum pour une maison individuelle neuve de 100 m².

Cette politique volontariste de développement d'une offre sociale peut être réalisée à travers les logements communaux (ils proviennent de biens achetés par la collectivité qui les remet à la location après travaux, avec parfois l'aide du Conseil Départemental) ou au moyen de baux emphytéotiques contractés avec des organismes d'HLM. **44 nouveaux logements sociaux sont en projet rien que sur la commune des Vans, lesquels viendront s'ajouter aux 111 existants.** Les autres communes de la CC développent ponctuellement quelques programmes (14 logements, par exemple, à Saint-Paul-le-Jeune où existaient déjà 14 logements communaux).

En termes d'hébergement ou d'offres spécialisées, 3 structures équipent le territoire de la CC :

- Une maison des sans-abris, qui va évoluer vers un accueil des saisonniers, faute de « réels » SDF sur le territoire ;
- Deux EHPAD, surtout destinés à des personnes âgées isolées de plus de 80 ans : un établissement public de 145 places qui dispose d'une unité Alzheimer de 25 places et qui propose un accueil de jour de 6 places ; et un établissement privé à but non lucratif de 80 places. Le montant de la prise en charge (de l'ordre de 2 000 €) pose un problème pour les retraités

modestes, notamment issus de monde agricole, qui ont souvent des ressources qui ne dépassent pas les 600 € mensuels.

À noter aussi **qu'une centaine de migrants ont été accueillis aux Vans pendant 2 ans avec l'appui du secteur associatif.**

Gouvernance et stratégies de lutte contre le mal-logement

L'« ALLER VERS », UNE NÉCESSITÉ POUR AGIR EN DIRECTION DE CERTAINES PERSONNES DÉFAVORISÉES DU TERRITOIRE

De l'avis des responsables de la Communauté de communes du Pays des Vans, les problèmes de logement comme la pauvreté sont réellement présents sur le territoire mais largement amortis et « invisibilisés par la solidarité des villages et des hameaux ». **La vie associative comme les services à la personne sont très dynamiques** (Secours catholique, Resto du cœur¹, services d'aides à domicile avec l'ADMR et Vivre chez soi). Cependant ces intervenants détectent

L'ASSOCIATION DU FOYER DE L'OISEAU BLEU : UN ACTEUR IMPORTANT DE L'HÉBERGEMENT ET DE L'INSERTION PAR ET VERS LE LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SUD ARDÈCHE

L'association du Foyer de l'Oiseau Bleu intervient sur le territoire du Sud Ardèche où « les problématiques sont multiples, en termes d'éloignement des services, du manque de logements, et où réside un grand nombre de personnes en situation de grande précarité sociale ». Elle gère aujourd'hui :

- Le CHRS L'eau Vive (qui accueille des femmes et des familles monoparentales) ;
- L'ACI l'Atelière ;
- Le pôle logement, où des professionnels de l'intervention sociale accompagnent à l'extérieur de la structure, un public en grande précarité sociale.

Dans le cadre de son **pôle logement**, l'association gère 5 logements ALT :

- 2 sur la commune des Vans, un de type F1 et un studio (parc privé)
- 2 sur la commune de Joyeuse, un type F2 et un studio (parc privé)
- 1 sur la commune de Largentière, type F3 (parc public/Ardèche Habitat)

Elle assume en outre, diverses **mesures d'AVDL** : en 2018, 84 personnes ont bénéficié d'une mesure AVDL (contre 66 en 2017, soit 27 % d'augmentation).

Par ailleurs, elle prend en charge le **Centre de Ressources Itinérant autour du Logement (CRIL)** qui déploie son action vers un public relevant du PDALHPD (public pas ou plus connu des services sociaux) sur un secteur sud Ardèche regroupant quatre communautés de communes : Val de Ligne, Beaume Drobie, Gorges de l'Ardèche, Pays des Vans. (Voir encadré, plus loin, pour la description de l'action).

¹ Il y a 200 inscrits aux Restos du cœur rien qu'aux Vans.

très souvent des **problèmes autres que celui de l'insuffisance des ressources** (l'isolement, la maladie, le logement indigne, la précarité énergétique...) et permettent une orientation vers les services sociaux ou des opérateurs.

Le CRIL - Centre de Ressources Itinérant autour du Logement (*voir supra*) relève de la même logique de « l'aller vers » et, à cet égard, apparaît comme un outil important de l'action en faveur du logement des personnes défavorisées, dans la mesure où il permet de structurer la réponse en aval des problèmes détectés. « *Les gens prennent conscience de leurs problèmes de logement et qu'ils ont des possibilités d'être aidés pour cela, si on leur en parle* ». De manière générale, ce sont les publics ainsi touchés qui sont peu connus des services sociaux.

Par ailleurs, le CRIL est mobilisé pour accompagner les ménages en situation d'impayés de loyer. Dans le cadre de la CCAPEX, les Travailleurs sociaux du CRIL prennent en charge le suivi des ménages sans suivi. Ils se rendent chez les personnes (ou les rencontrent dans un lieu public le cas échéant), et élaborent avec eux un projet « négocié » de sortie des impayés. Sur 25 cas suivis, 20 ménages ont évité ainsi l'expulsion.

Quelques situations emblématiques rencontrées sur le territoire de compétence de l'association des foyers de l'Oiseau bleu :

- Suite à un signalement de la CCAPEX : 1 homme âgé de 60 ans, divorcé et isolé, logé en HLM sans électricité et sans téléphone, en situation d'impayés dont l'origine des problèmes vient d'une « phobie administrative » et qui suite à une visite à son domicile reprendra le paiement de son loyer (en liquide) ; ce qui interrompra les procédures en cours contre lui.
- 1 femme qui suite à une rupture dans les aides perçues, décide de quitter son logement et de vivre dans sa voiture. Elle sera relogée après une réouverture de ses droits.
- 1 homme seul logeant dans un abri de fortune en forêt, suite à une prise de contact du CRIL choisira de passer un BAFA, première étape vers un hébergement et un logement.
- 1 femme seule avec 7 enfants orientée par le SIAO pour bénéficier d'un hébergement suite à une rupture conjugale, bénéficiera d'un logement avec intermédiation locative (dans une logique de « Logement d'abord » avec un bail glissant et un accompagnement social).

VALORISATION D'UNE INITIATIVE SOUTENUE PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE¹

Le **Centre de Ressources Itinérant autour du Logement (CRIL)** dont l'origine remonte à l'année 2015, suite à un appel à projets de la DIHAL, illustre bien, par son fonctionnement ce que sont les difficultés de mise en œuvre de l'action publique dans un territoire rural peu dense comme celui du Sud de l'Ardèche (Ardèche Cévenole). En effet, l'objectif du CRIL est de proposer une nouvelle réponse adaptée aux besoins du territoire en offrant un « service itinérant » en direction des personnes défavorisées qui rencontrent des problèmes de logement.

Ce service pris en charge par l'association du Foyer de l'Oiseau bleu (CHRS l'Eau Vive), consiste à proposer l'aide de travailleuses sociales à des ménages démunis, qu'ils soient propriétaires, locataires ou qu'ils soient en habitat de fortune ou même sans logement.

La création de ce service est issue de l'expérience acquise sur le terrain lors de l'accompagnement des publics en difficultés pour leur maintien dans le logement ou la recherche de solution d'hébergement. En Ardèche, en milieu rural, les difficultés sont accentuées du fait de l'éloignement des centres administratifs et des difficultés de transport.



Dans les petites communes, des personnes vivent en camion, sous une tente de camping, dans une cabane... dans des conditions très précaires. Certaines de ces personnes sont venues en Ardèche pour travailler, souvent en saison, et ont décidé de rester. Mais pour la plupart d'entre elles, les difficultés surviennent ensuite : trouver un logement correct, du travail à long terme... D'autres personnes hésitent à se faire connaître, ou simplement ignorent leurs droits alors qu'elles vivent dans des conditions très précaires et dans un habitat parfois très dégradé. Comment les accompagner, leur proposer un rendez-vous ou simplement leur ouvrir leurs droits ?

¹ Sources : Agence régionale Auvergne Rhône-Alpes de la Fondation Abbé-Pierre et association du Foyer de l'Oiseau bleu.

Le CRIL a été créé pour répondre à ces préoccupations. Dans un premier temps, ce service a été proposé à partir d'un véhicule aménagé qui se rendait dans différents bourgs du sud du département et fonctionnait avec des « permanences » où les habitants pouvaient bénéficier d'une écoute, mais aussi d'informations, d'un accompagnement dans les premières démarches administratives voire d'une médiation pour prévenir des expulsions locatives ou pour accompagner les relogements suite à une expulsion (en lien avec la CCAPEX). Les intervenants du CRIL suite à ces rencontres organisaient un relais vers les partenaires les plus à même de trouver avec les personnes la meilleure solution possible pour leur logement ou leur hébergement.

En 2016, à la fin de l'expérimentation, les services de la DDCSPP ont invité l'association des Foyers de l'Oiseau bleu à présenter ce projet aux Fondations de France et de l'Abbé Pierre qui ont accepté de le financer. Le fonctionnement du CRIL a quelque peu évolué afin d'optimiser la démarche consistant à « aller vers ». Les permanences se tiennent maintenant dans les lieux de distribution de l'aide alimentaire et dans les « ressourceries ». Les questions relatives au logement sont abordées là où la pauvreté se manifeste et où les personnes sont disposées à parler de leurs problèmes de logement.

LA GOUVERNANCE LOCALE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LE MAL-LOGEMENT

Les acteurs du département de l'Ardèche ont mis en œuvre l'ensemble des outils et dispositifs permettant d'agir en faveur du logement des personnes défavorisées. Cependant, il existe certaines spécificités locales qui doivent être mentionnées ici, comme doivent être indiqués aussi les manques et les évolutions récentes dans le positionnement de certains acteurs :

- Les EPCI du département comptent au total une douzaine de PLH (dont certains encore en cours d'élaboration) ainsi que 4 SCOT (dont 2 inter-départementaux) : SCOT Ardèche méridionale, Centre Ardèche, Rives du Rhône élargie, Rovaltain Drôme-Ardèche. Par ailleurs, 7 Conférences intercommunales du logement fonctionnent sur le département pour 4 territoires en politique de la ville (situés à Aubenas, Annonay, Le Teil et Privas).
- En termes d'instances partenariales fonctionnant à l'échelle du département, sont recensés :
 - ° Un SIAO, en place ;
 - ° Un PDALHPD 2018-2022 avec MOUS d'animation confiée à SOLIHA 07 jusqu'à la fin de 2018 mais arrêt du financement de cette MOUS en 2019 (à l'initiative du Département et suivi par l'État) et des moyens mis sur l'observation (via ADIL¹) ;
 - ° Un observatoire départemental de l'habitat commun avec celui de la Drôme
 - ° Un PDLHI créé en 2012, avec depuis 2018, la mise en place d'un groupe de travail sur le traitement conjoint LHI/LPE ;
 - ° Une CCAPEX qui fonctionne depuis 2011 ;
 - ° Une MOUS sur la sédentarisation des GDV depuis 2016 impliquant l'État, le Département et les EPCI concernés.

Si globalement le partenariat est relativement bien structuré dans le département, des cloisonnements entre hébergement et logement sont pointés par certains acteurs, ainsi qu'un défaut d'articulation entre les PLH et les actions du PDALHPD (pas de réel croisement entre les objectifs des deux Plans).

En synthèse

Sur le contexte et les besoins spécifiques

- Une situation emblématique des communes rurales ayant une certaine attractivité (démographie et prix de l'immobilier en hausse) et qui connaît un regain d'activité en raison du tourisme (saisonnier) et du « retour des retraités ». Ce qui génère une certaine tension immobilière en périphérie des centres-bourgs (avec des problèmes de vétusté dans le parc ancien de ces centres), et qui questionne aussi l'offre de services nécessaires pour une population qui vit sur place toute l'année.
- Une pauvreté « cachée » chez certains propriétaires occupants, parfois âgés, mais aussi une marginalité assumée d'une population qui finit par souffrir des conditions précaires dans lesquelles elle vit ; des situations qui nécessitent d'adapter les réponses et les modalités de contact de ces populations avec les pouvoirs publics.
- Une grande volatilité des ménages vivant sur le territoire (entre les retraités qui reviennent au pays, ceux qui s'en vont et les ménages plus jeunes parfois très précaires qui font temporairement l'expérience du monde rural...).

¹ Il n'y a pas d'Adil en Ardèche. Un partenariat a été noué avec l'ADIL de la Drôme afin de pallier ce manque.

Partenariats, gouvernance, modalités d'intervention

- Une démarche affirmée de l'intervention sociale qui s'attacherait à « aller vers » afin de mettre au jour les « mal-logés invisibles » et d'activer pour eux (et avec eux) un accès aux droits (Cf. l'exemple du CRIL). Les prémisses d'une évolution générale des pratiques et des postures professionnelles chez les travailleurs sociaux ?
- Le retrait du Conseil Départemental des politiques du logement (hors FUL/FSL) avec l'arrêt du financement du PIG départemental et de la MOUS d'animation du PDALHPD. Des décisions que pallie un partenariat très personnalisé « entre gens de bonne volonté ». Pour combien de temps ?
- Des acteurs du champ du logement et de l'hébergement mis à mal par les recompositions institutionnelles et les contraintes budgétaires (opérateurs, organismes d'HLM, structures d'hébergements, secteur

associatif...). Des ingénieries en construction et parfois sous-dimensionnées dans les EPCI dont les compétences ont évolué, sans que les transferts de moyens et en personnel compétents aient pu encore être faits.

- Pour la CC du pays des Vans, une intercommunalité qui se construit autour d'un projet social qui inclut les questions de logement : « *L'action sociale d'intérêt communautaire constitue un des leviers essentiels du développement de nos territoires ruraux, dont l'attractivité dépend pour une large part des services proposés aux familles* ». (Vice-président de la CC du Pays des Vans en Cévennes en charge de l'action sociale). Par ailleurs, une véritable politique du logement s'affirme sur le territoire où la question du logement abordable (et pas seulement social) est posée ainsi qu'un certain volontarisme en matière de lutte contre la vacance et l'habitat indigne en centre bourg.

LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS

Noms	Structures - Fonctions occupées
Élus	
Jean-Paul MANIFACIER	Ville des Vans - Maire CC Pays des Vans en Cévennes - Président
Gisèle GREGORIAN	CC Pays des Vans en Cévennes - Vice-Présidente en charge de l'action sociale
Administration / Acteurs institutionnels	
Bernadette BOUCHET	DDCS - Adjointe au chef du service politiques sociales et logement
Brigitte PION	Conseil Départemental - Cheffe du Service Action Sociale Logement
Véronique DERRIEN	Conseil Départemental - Cheffe de service insertion DTAS (Direction territoriale d'action sociale) Sud-Ouest
Elizabeth Allègre	CC Pays des Vans en Cévennes - Directrice générale
Opérateurs et associations	
Stéphanie CHIFFE	Association Foyer de l'Oiseau Bleu - Directrice
Thomas DERVIN	SOLIHA - Chargé de mission et d'animation du PDALHPD
Delphine ANDRE	(CRIL) Association Foyer de l'Oiseau Bleu
Célia CARPAYE	(BRSA) Association Foyer de l'Oiseau Bleu